Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MIS, veuillez visiter :
capmis.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 Durée : 2 heures

Les documents du dossier sont fournis au candidat. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire, droits et citoyenneté (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, organisation d'un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE PONCTUELLE : CENTRE D'EXAMEN CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES, FRANCE

L'enseignement moral et civique relève de l'unité EG1, qui associe le français, l'histoire-géographie et l'EMC. Il ne constitue pas une épreuve écrite autonome. L'épreuve ponctuelle d'histoire-géographie et d'EMC est orale : le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document tiré au sort et répond aux questions de l'examinateur, dans la limite de dix minutes.

Le dossier comporte six documents préparés en amont : un document pour chacun des deux thèmes d'histoire, un pour chacun des deux thèmes de géographie et un pour chacun des deux thèmes d'EMC. Le candidat tire au sort un thème et présente le document correspondant. Les parties ci-dessous constituent la banque de supports et de questions du dossier. Les points indiqués correspondent à la répartition du barème sur 20 pour la structure du sujet ; ils ne signifient pas que le candidat traite les trois parties lors de son passage.

Pour le document tiré, le candidat en présente la nature, la source et le contexte, en dégage les informations principales, puis construit une réponse argumentée en mobilisant les repères et notions utiles. Il distingue les informations du document de son interprétation et explicite, pour un document d'EMC, les principes et valeurs de la République concernés.

PARTIE 1 : Histoire, droits et citoyenneté (9 points)

Analyse critique de sources historiques : contexte, confrontation, critique interne et portée

Supports historiques proposés au tirage au sort : DT 1, document A ou document B. La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne est publiée en 1791 par Olympe de Gouges, dans le contexte de la Révolution française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée en 1789. Les extraits reproduits dans le dossier sont des sources historiques : leur formulation est celle des textes cités.

Repères chronologiques utiles à l'étude des documents

Date	Repère
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
1791	Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, publiée par Olympe de Gouges

Repères fournis au candidat.

1.1 (2 points) Présentez le document historique tiré au sort : nature, auteur ou institution, date et contexte de production. Appuyez-vous sur les repères du dossier.

1.2 (2 points) Relevez et expliquez deux idées importantes du document. Citez ou reformulez précisément les éléments du texte qui justifient votre réponse.

1.3 (3 points) Si le document A est tiré, confrontez-le au document B de DT 1 : relevez un point commun et une différence concernant l'égalité en droits. Si le document B est tiré, réalisez la même comparaison avec le document A. Expliquez ce que cette comparaison permet de comprendre sur la portée et les limites des textes.

1.4 (2 points) Présentez la portée historique du document tiré et indiquez une limite de ce que ce document permet d'affirmer à lui seul. Distinguez les informations apportées par la source de votre interprétation.

PARTIE 2 : Géographie, organisation d'un territoire (7 points)

Analyse d'un tableau de données territoriales et réponse à une question problématisée

Supports géographiques proposés au tirage au sort : DT 2, document A ou document B. Les données sont des données de cas fictives établies pour ce dossier. Elles sont complètes pour répondre aux questions et ne décrivent pas une commune réelle.

Question problématisée : en quoi l'organisation des services et des transports peut-elle rendre l'accès aux équipements plus ou moins facile selon les communes d'un même territoire ?

Indicateurs comparés de trois communes d'un territoire fictif

Commune	Population	Distance au pôle de services	Bus par jour dans chaque sens	Équipements présents dans la commune
Valmont	12 000 habitants	2 km	18	Collège, centre de santé, commerces
Bois-Rivière	4 500 habitants	11 km	4	École primaire, commerces de proximité
Montclair	1 800 habitants	24 km	2	École primaire

Données du cas d'étude fournies dans DT 2. La distance est mesurée entre la mairie et le pôle de services le plus proche.

2.1 (2 points) Présentez le document géographique tiré au sort et décrivez deux contrastes entre les communes à partir des données fournies. Pour le document A de DT 2, appuyez-vous sur le tableau. Pour le document B, appuyez-vous sur le schéma d'organisation du territoire.

2.2 (3 points) Répondez à la question problématisée en comparant la situation de Valmont à celle de Montclair. Mobilisez au moins trois données chiffrées ou informations du document. Vous pouvez compléter le tableau du DR 1 pendant votre préparation.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement réaliste qui pourrait améliorer l'accès aux services pour les habitants d'une commune moins bien desservie. Justifiez votre proposition à partir des informations du dossier.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Étude d'une situation civique concrète : liberté d'expression, responsabilité et respect d'autrui

Deux documents d'EMC sont proposés au tirage au sort, l'un pour le thème « Droits, libertés et responsabilité », l'autre pour le thème « Cohésion et diversité dans une société démocratique ». Le document A expose une situation de vie au lycée ; le document B présente une situation de débat au sein d'une commune. Dans les deux cas, le candidat doit distinguer un désaccord ou une critique légitime d'une atteinte aux droits d'autrui, justifier son jugement et proposer une démarche responsable.

Document d'appui : l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Documents d'EMC proposés au tirage au sort

Document	Situation
A	Un apprenti publie sur un réseau social une critique argumentée de l'organisation des ateliers de son lycée. Dans les commentaires, un autre élève diffuse le nom et la photographie d'un camarade, accompagnés d'insultes visant son origine. Plusieurs élèves demandent que le message soit retiré.
B	Lors d'une réunion publique sur les transports de la commune, une habitante critique le projet de réduction des bus. Un autre participant lui répond qu'elle ne devrait pas prendre la parole parce qu'elle vient d'arriver dans la commune. Le président de séance doit organiser la suite des échanges.

Situations civiques construites pour l'étude orale.

3.1 (1 point) Présentez la situation du document d'EMC tiré au sort et identifiez le droit, la liberté ou le principe démocratique principalement concerné.

3.2 (1,5 point) Expliquez, à partir de l'article 11 et de la situation, pourquoi la liberté d'expression s'accompagne de responsabilités et doit respecter les droits d'autrui. Mobilisez au moins une valeur ou un principe de la République.

3.3 (1,5 point) Proposez une réponse concrète et proportionnée permettant de traiter la situation dans le respect des personnes et du débat démocratique. Justifiez votre proposition.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SOURCES HISTORIQUES SUR L'ÉGALITÉ EN DROITS

Document A : extrait de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, article premier, 1791. Olympe de Gouges écrit : « La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Source : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791, article premier.

Document B : extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 6, 1789. Le texte dispose : « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, article 6.

Les deux textes sont des sources historiques authentiques. Pour les analyser, le candidat tient compte de leur date, de leur auteur ou de leur contexte de production, de leur destinataire et de leur portée. Les textes expriment des principes ; leur existence ne suffit pas, à elle seule, à établir que ces principes sont immédiatement appliqués à toutes les personnes.

Repères pour situer les sources

Date	Texte ou événement	Information utile
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	Affirme des droits et principes politiques pendant la Révolution française
1791	Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne	Olympe de Gouges reprend et questionne les principes d'égalité en droits

Chronologie utile à l'analyse.

DT 2 : DONNÉES ET SCHÉMA D'ORGANISATION D'UN TERRITOIRE FICTIF

Les données de ce document sont fictives et ont été élaborées uniquement pour le cas d'étude. Elles décrivent un territoire composé des communes de Valmont, Bois-Rivière et Montclair. Le pôle de services principal est situé à Valmont. Les distances indiquées sont les distances routières entre la mairie de chaque commune et ce pôle. Le nombre de bus correspond au nombre de départs quotidiens dans chaque sens entre la commune et le pôle.

Document A : le tableau comparatif des indicateurs territoriaux figure dans la partie 2 du sujet.

Document B : schéma descriptif de l'organisation spatiale : Valmont est le pôle central, où se trouvent le centre de santé, le collège et les principaux commerces. Bois-Rivière se situe à 11 km de Valmont et dispose d'une école primaire et de commerces de proximité. Montclair se situe à 24 km de Valmont et dispose d'une école primaire. Les deux communes périphériques sont reliées à Valmont par des lignes de bus, avec des fréquences différentes indiquées dans le tableau.

Données du territoire fictif

Commune	Population	Distance au pôle	Bus quotidiens par sens
Valmont	12 000 habitants	2 km	18
Bois-Rivière	4 500 habitants	11 km	4
Montclair	1 800 habitants	24 km	2

Cas d'étude construit pour le sujet ; valeurs à utiliser telles qu'elles sont fournies.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de préparation à l'analyse géographique — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les cases pendant le temps de préparation si le document géographique correspondant est tiré au sort. Ce tableau sert de support à la présentation orale. Le candidat peut s'appuyer sur ses notes pendant l'exposé.

Comparer l'accessibilité aux services

Commune	Distance au pôle de services	Bus quotidiens par sens	Équipements présents
Valmont	.....	.....	.....
Montclair	.....	.....	.....
Un contraste entre les deux communes	.....	.....	.....

Compléter à partir des données de DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.